



VILLE D'AUBANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 15/07/2026

Présents:

- Monsieur KINARD Bourgmestre-Président
- Messieurs LAMBERT, GOOSSE, WEYDERS, ROSMAN Echevins et Madame SANCOVA, Echevine
- Monsieur GOIRE, Directeur général f.f.

Excusée :

- Madame HABARU, Présidente du CPAS

N°50

Le Collège,

APPEL A CANDIDATURES POUR LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE DANS LE BOIS COMMUNAL DES « CROISSETTES » À SUXY

Vu l'article L1123-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le Code Forestier ;

Vu la décision n° 2347 du Conseil communal du 03/07/2017 d'approuver la prolongation de la location de chasse dans le bois communal des « Croisettes » à SUXY, à Monsieur Ramon REYNTIENS, du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à la réalisation de la vente du domaine des Croisettes ou, le cas échéant, pour une durée maximum de neuf ans ;

Considérant qu'il n'est désormais plus envisagé de procéder à la vente du domaine des Croisettes ;

Considérant que le bail de chasse consenti à Monsieur Ramon REYNTIENS arrive à échéance le 31 août 2026 ;

Considérant la réunion tenue le 4 juin 2026 avec Madame Lemoine, représentante du Département de la Nature et des Forêts (DNF) de Florenville, ainsi que ses collaborateurs, au cours de laquelle il a été conclu que la procédure la plus appropriée et la plus avantageuse pour la Commune consiste à procéder à un appel d'offres par voie de soumission ;

Considérant que Madame Lemoine a proposé son assistance pour l'élaboration du cahier des charges, conformément aux nouvelles normes PEFC ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant annuel de base de la location, précompte mobilier compris ;

Vu la décision n°58 du Collège communal du 10/06/2026 décidant de fixer le montant annuel de base de la location du droit de chasse au montant de 2026, soit 14.695,33€, précompte mobilier compris, en prévoyant une indexation annuelle ;

Considérant le cahier des charges rédigé par le Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de FLORENVILLE pour la location du droit de chasse dans le bois communal des « Croisettes » à SUXY ;

Vu la décision n°1010 du Conseil communal du 06/07/2026 décidant d'approuver le cahier des charges établi par le Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de FLORENVILLE pour la location du droit de chasse dans le bois communal des « Croisettes » à SUXY ; que la location du droit de chasse sera réalisée par adjudication publique par voie de soumissions, selon les modalités prévues au cahier des charges, et que la procédure fera l'objet d'une publicité suffisante garantissant l'égalité de traitement des candidats, conformément aux principes de transparence et de mise en concurrence ; d'approuver le montant annuel de base de la location du droit de chasse dans le bois communal des « Croisettes » à SUXY, fixé à 14.695,33€ (précompte mobilier compris), indexé annuellement, lequel constitue la mise à prix de départ de l'adjudication publique par voie de soumissions ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer l'appel d'offre via une annonce dans l'hebdomadaire L'Info, page Facebook, le site Internet de la Ville et l'affichage aux valves communales ;

Considérant que le DNF propose d'ajouter une publication sur le site de chasse.be ainsi que dans le journal local type l'Avenir du Luxembourg ;

Considérant qu'une annonce sur le site chasse.be revient à 350,00 € HTVA au format 84x88 mm et 340,00€ au format 126x88mm, postée pour un mois et qu'une annonce dans le journal l'Avenir du Luxembourg coûte 302,50€ au format 128x188 mm ;

Considérant l'article 9 du cahier général des charges mentionne une adjudication publique et un président de séance avec ouverture des soumissions en séance publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver l'appel à candidatures pour la location du droit de chasse dans le bois communal Des « Croisettes » à SUXY et de procéder à la publication dans le journal l'Info, page Facebook, le site Internet de la Ville , et l'affichage aux valves communales.

Article 2 : de fixer le 26 août 2026 à 14h00 pour l'adjudication publique et ouverture des soumissions à la salle du Conseil de l'Administration Communale, 22 rue Haute à 6791 ATHUS ;

Article 3 : de désigner Monsieur Luc Weyders, Echevin des travaux, du patrimoine ayant la gestion des bois dans ses attributions, pour assurer la présidence lors de cette remise d'offre ;

CHARGE le service patrimoine du suivi.

Par le Collège,

Le Directeur Général f.f.,
(s) GOIRE V.

Pour extrait conforme :
Aubange, le 24/07/2026

Le Président,
(s) KINARD F.

Le Directeur Général f.f.,


LESPAGNARD A.



Le Bourgmestre,


KINARD F.